

Séance
extraordinaire
21 juillet 2021

Procès-verbal de la séance **EXTRAORDINAIRE** tenue le **21 juillet 2021 à 19 h** à l'hôtel de ville, salle du Conseil, sis au 1700, rue Principale à Saint-Michel.

Sont présents :

Jean-Guy HAMELIN,	Maire;
Marcel ROY,	Conseiller;
Patrice LIRETTE,	Conseiller;
Catherine LEFEBVRE,	Conseillère;
Claude POUPART,	Conseiller;
Mario GUÉRIN,	Conseiller;

Absence motivée :

Patrick PHANEUF,	Conseiller;
------------------	-------------

Assistent également à la séance :

Daniel PRINCE,	Directeur général et secrétaire-trésorier
Caroline PROVOST,	Secrétaire-trésorière adjointe

2021-07/259

AVIS DE CONVOCATION

Sur proposition de **Patrice LIRETTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil confirme que l'avis de convocation a été signifié conformément à la loi.

ADOPTÉE

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, Jean-Guy HAMELIN, souhaite la bienvenue aux membres du Conseil et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la séance.

2021-07/260

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de **Claude POUPART**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE le Conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté:

ORDRE DU JOUR

1. AVIS DE CONVOCATION
2. OUVERTURE DE LA SÉANCE
3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES
 - 4.1. Engagements de la municipalité de Saint-Michel dans le cadre de l'approbation du règlement d'emprunt 2021-315 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation relatif à des travaux de réfection de la maçonnerie et de la fenestration de l'église Saint-Michel-Archange - bâtiment patrimonial
5. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

ADMINISTRATION GÉNÉRALE, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

2021-07/261

Engagements de la municipalité de Saint-Michel dans le cadre de l'approbation du règlement d'emprunt 2021-315 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation relatif à des travaux de réfection de la maçonnerie et de la fenestration de l'église Saint-Michel-Archange - bâtiment patrimonial

ATTENDU que le conseil municipal a adopté, à sa séance du 8 juin 2021, la résolution portant le numéro 2021-06/219 modifiant le règlement 2021-315 décrétant une dépense

de 960 000 \$ et un emprunt à long terme de 960 000 \$ pour des travaux de réfection de maçonnerie et de fenestration pour l'église Saint-Michel-Archange;

ATTENDU qu'une subvention de 480 000 \$ (50% du coût des travaux) a été accordée à la MRC des Jardins-de-Napierville, pour la réalisation des travaux à l'église Saint-Michel-Archange, par le ministère de la Culture et des Communications et qui sera remis par la MRC à la municipalité de Saint-Michel qui l'appliquera en réduction de l'emprunt à long terme;

ATTENDU que la Municipalité n'avait pas à consulter les personnes habiles à voter considérant le versement d'une aide financière de 50 % du coût des travaux;

ATTENDU que le ministère demande à la municipalité de consulter les personnes habiles à voter puisque la subvention a été accordée à la MRC et non à la Municipalité;

ATTENDU que dans le cadre de l'approbation du règlement d'emprunt, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation demande d'autres engagements de la municipalité de Saint-Michel;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marcel ROY**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil s'engage à :

- consulter les personnes habiles à voter selon la procédure en vigueur;
- renégocier l'entente de cession de l'immeuble intervenue entre la Municipalité et la Fabrique de la paroisse de Saint-Michel-Archange sur les éléments suivants:
 - a) prévoir que l'usage prédominant de l'église n'est pas à des fins de culte, mais plutôt un usage correspondant à une compétence prévue à la *Loi sur les compétences municipales*;
 - b) prévoir un droit d'usage (incluant un loyer, participation financière) équitable pour tous les utilisateurs du bâtiment;
 - c) retirer les dispositions accordant à la Fabrique un pouvoir sur les activités tenues à l'extérieur de son droit d'usage;

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE

2021-07/262

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de **Mario GUÉRIN**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QU'à 19 h 35, de lever la séance.

Jean-Guy HAMELIN, Maire

Daniel PRINCE, Directeur général et
secrétaire-trésorier